

Maisons-Alfort, le 28 juillet 2009

NOTE

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

relative à l'analyse des résultats d'une enquête AFSSA/AFPRAL portant sur le comportement alimentaire des personnes allergiques à l'arachide vis-à-vis de produits potentiellement contaminés

1- CONTEXTE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 24 juin 2009 par l'Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL) d'une demande de note de synthèse relative à l'analyse des résultats d'une enquête AFSSA/AFPRAL portant sur le comportement alimentaire des personnes allergiques à l'arachide vis-à-vis de 3 produits potentiellement contaminés par des traces d'allergènes.

De nombreux produits peuvent contenir des traces d'arachide bien que celle-ci n'ait pas été utilisée comme ingrédient. Cette présence fortuite d'allergènes expose les personnes allergiques à l'arachide à un risque de réaction. Afin de limiter ce risque, cette présence potentielle peut être indiquée par un étiquetage de précaution du type « *peut contenir des traces de...* ». De même, l'étiquetage « *garanti sans...* » se développe sur certains produits.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa) souhaite évaluer le risque lié à la présence fortuite d'allergènes dans certains aliments. Dans cet objectif, et dans la suite du rapport Afssa de novembre 2008 sur l'étiquetage de précaution (disponible sur www.afssa.fr), l'agence a développé un modèle d'appréciation quantitative du risque appliqué à l'allergie à l'arachide. En vue d'affiner ce modèle, un questionnaire a été mis en place sur le site de l'Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL, www.afpral.asso.fr), afin de caractériser l'attitude des personnes allergiques à l'arachide vis-à-vis de l'étiquetage de certains produits. Suite à une analyse bibliographique identifiant les produits les plus susceptibles de contenir des traces fortuites d'arachide, il a été proposé d'orienter le questionnaire sur les 3 produits suivants :

- le chocolat (tablettes, confiseries à base de chocolat, barres chocolatées...),
- les biscuits (biscuits secs, cookies, sablés...),
- les céréales de petit déjeuner.

2- OBJET DE LA SAISINE

L'association AFPRAL a souhaité bénéficier d'une synthèse des résultats obtenus par ce questionnaire. Après analyse des résultats au sein de l'unité Appréciation Quantitative du Risque en Physico-Chimie (AQR-PC), il est émis l'appui scientifique et technique ci-après.

27-31, avenue
du Général Leclerc
94701

Maisons Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REpublique
FRANçaise

3- RESULTATS

Le questionnaire a été mis en ligne du 22 janvier au 21 juin 2009, soit durant 150 jours. Parmi les 266 réponses obtenues, 204 sont exploitables. Celles-ci proviennent de 135 enfants âgés de 1 à 17 ans (64% du nombre total de réponses) et 68 adultes âgés de 18 à 62 ans (33%). L'âge médian est de 11 ans. La France entière est représentée dans les réponses obtenues.

3.1 Comportements d'évitement des 3 produits

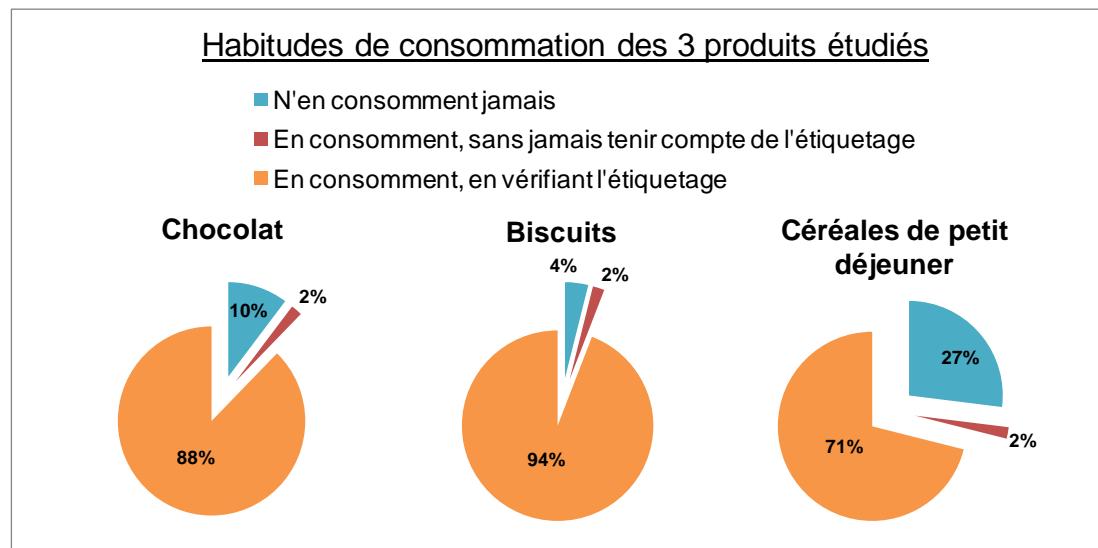


Figure 1. Résultats obtenus pour la question 1 : Quelles sont vos habitudes de consommation de chocolat, de biscuits et de céréales de petit déjeuner ?

Une très faible part de la population allergique interrogée consomme les produits étudiés sans prêter attention à l'éventuelle présence d'une mention relative à la présence ou non d'allergènes sur leur étiquetage (2%, Figure 1). En effet, la quasi totalité des personnes interrogées évitent soigneusement ces produits (4% à 27%) ou lisent attentivement leur étiquetage avant de les consommer (71% à 94%).

Parmi les 3 produits étudiés, les céréales de petit déjeuner sont le produit le plus évité par les personnes interrogées (27%), suivies par le chocolat (10%) et les biscuits (4%).

3.2 Fréquence de consommation des produits en fonction de leur étiquetage

Cette étude porte sur le risque allergique dû à la présence fortuite d'allergènes. Les résultats présentés ci-dessous (Figure 2) ne prennent donc pas en compte les réponses des personnes qui ont consommé des produits contenant de l'arachide dans la liste des ingrédients, puisque l'arachide y est volontairement ajoutée, contrairement aux autres types de produits, dans lesquels l'arachide peut être présente du fait d'une contamination croisée.

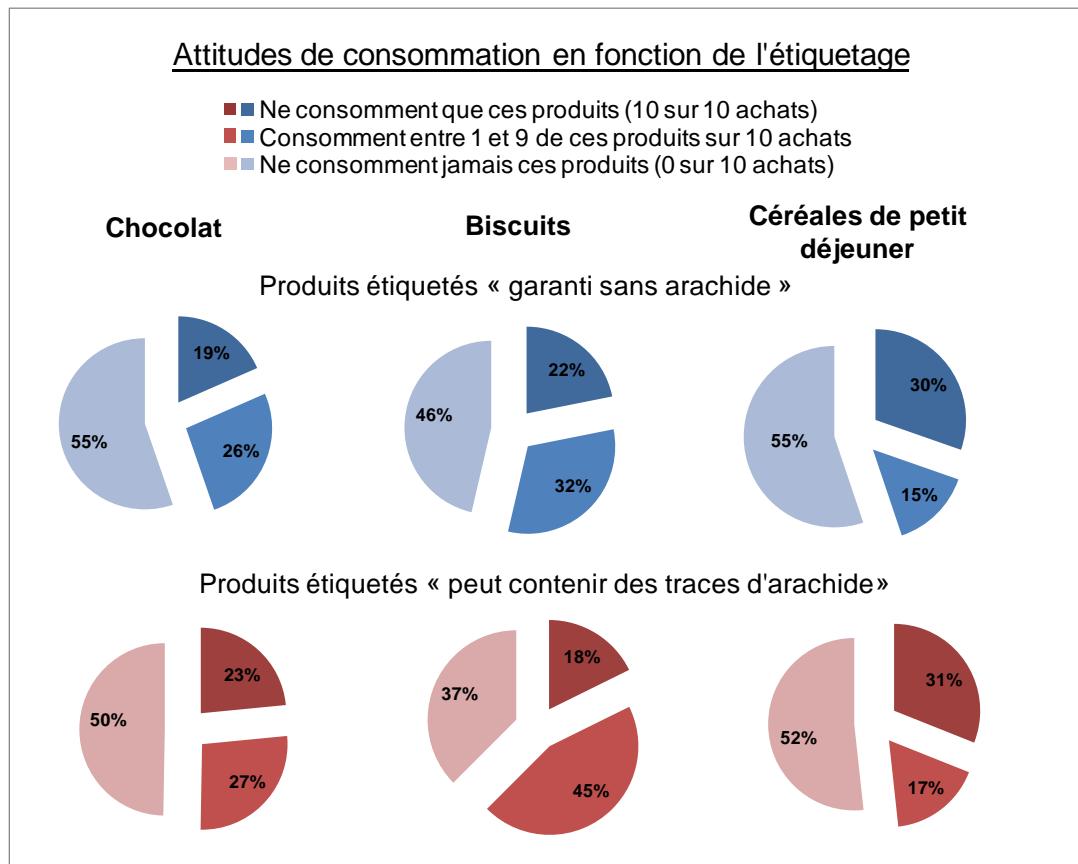


Figure 2. Réponses pour la question 2 : Si vous consommez ces produits en vérifiant l'étiquetage, sur 10 de VOS achats de produits, combien :

- portent un étiquetage « *garanti sans arachide* »,
- portent un étiquetage « *peut contenir des traces d'arachide* »
- ne portent aucun étiquetage de précaution et ne contiennent pas d'arachide dans la liste des ingrédients,
- contiennent de l'arachide dans la liste d'ingrédients ?

Dans la population interrogée, seuls 19%, 22% et 30% respectivement des individus consomment uniquement du chocolat, des biscuits et des céréales de petit déjeuner étiquetés « *garanti sans arachide* » (Figure 2). Une forte proportion d'individus ne consomment pas ces produits (respectivement 55%, 46% et 55%).

Il est également observé que 50%, 63% et 48% respectivement des individus interrogés consomment des chocolats, des biscuits et des céréales de petit déjeuner malgré la mention avertissement d'une présence potentielle d'allergènes d'arachide (étiquetage « *peut contenir des traces d'arachide* »).

C'est aux céréales de petit déjeuner que les personnes allergiques semblent prêter le plus attention. C'est en effet le produit pour lequel le plus d'individus interrogés privilégiennent l'achat de produits étiquetés « *garanti sans arachide* » (30%, Figure 2) et évitent ceux étiquetés « *peut contenir des traces d'arachide* » (52%).

4- CONCLUSIONS

Compte tenu du risque de réaction allergique dû à la présence fortuite d'allergènes, il était supposé que les personnes allergiques à l'arachide faisait très attention à l'étiquetage des produits, et privilégiaient ceux qui portent un étiquetage « *garanti sans arachide* ».

Cette enquête montre que la population interrogée est effectivement très sensible à l'étiquetage des produits consommés (question 1). Cependant, les attitudes vis-à-vis de l'étiquetage des produits étudiés peuvent être variées (question 2). En effet, et en dépit du risque de réaction allergique, le profil du consommateur privilégiant l'achat de produits étiquetés « *garanti sans arachide* » et évitant ceux étiquetés « *peut contenir des traces d'arachide* » n'est pas majoritaire.

Ainsi, deux hypothèses sont possibles et non exclusives :

- Les individus allergiques qui consomment des produits étiquetés « *peut contenir des traces d'arachide* » sont parmi les moins sensibles ; les éventuelles traces d'allergènes seraient insuffisantes pour déclencher, chez eux, une réaction allergique.
- Les produits portant un étiquetage de précaution ne sont pas suffisamment contaminés pour que le seuil de réaction de la population allergique à l'arachide soit dépassé.

L'absence de quantification du risque lors de l'utilisation de l'étiquetage de précaution ne permet pas au consommateur de déterminer si la consommation des produits étiquetés « *peut contenir des traces d'arachide* » entraîne un risque pour lui. Ainsi, il orientera difficilement ses achats, d'autant que l'étiquetage de précaution tend à se généraliser.

Cette enquête souligne la nécessité de limiter l'utilisation de l'étiquetage « *peut contenir des traces d'arachide* » en l'appuyant sur un risque quantifié, afin de permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé, sans recours systématique à des produits étiquetés « *garanti sans arachide* », plus rares et plus onéreux.

Les conclusions de cette analyse restent toutefois à nuancer compte tenu du fait que les personnes interrogées sont des visiteurs du site Internet d'une association de personnes allergiques alimentaires (l'AFPRAL), particulièrement concernées par la gestion de leur allergie alimentaire.

**La Directrice Générale Adjointe
Valérie BADUEL**

Mots clés : ALLERGENES ALIMENTAIRES, ALLERGIE A L'ARACHIDE, ETIQUETAGE DE PRECAUTION, ATTITUDE DE CONSOMMATION.